

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE CONTINUITÉ PIÉTONNE LE LONG DE LA ROUTE MÉTROPOLITAINE 19 AU CENTRE DU VILLAGE – COMMUNE DE LEVENS

Par arrêté métropolitain du 7 Juin 2021, il a été prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de continuité piétonne le long de la route métropolitaine 19 au centre du village de la commune de Levens, pour une durée trente-trois jours consécutifs, **du lundi 28 juin au vendredi 30 juillet 2021 inclus**.

Madame Patricia SCHWEITZER a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par décision en dates du 18 mai 2021 de monsieur le Président du Tribunal administratif de Nice.

L'enquête publique sera réalisée à la fois sur support papier (dossier et registres d'enquête) et sous forme dématérialisée (dossier d'enquête et registre d'enquête dématérialisé).

Les pièces du dossier d'enquête comprenant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête, ou un membre de la commission d'enquête, seront mis à disposition du public dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur et de la commune de Levens durant toute la période de l'enquête.

Le siège de l'enquête publique est fixé dans les locaux de la mairie de Levens, 5, place de La République, 06670 Levens.

Le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et consigner ses éventuelles observations sur les registres d'enquête dans les lieux suivants :

- Dans les locaux de la Métropole Nice Côte d'Azur, Subdivision Centre, 26 avenue du Train des Pignes, Quartier de la Manda, 06670 Colomars :
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00,
Le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h45.
- En mairie de Levens, 5 place de La République, 06670 Levens :
Aux jours et heures d'ouverture au public (hors jours fériés, et dates de fermeture de la mairie)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h00 et de 13h30 à 16h00 (sauf mardi : fermeture à 12h00).

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au président de la commission d'enquête, à l'adresse suivante :

Madame le commissaire enquêteur
Projet de continuité piétonne le long de la RM19 au centre du village de la commune de Levens
Métropole Nice Côte d'Azur
Direction Générale Adjointe Infrastructures et exploitation
Subdivision Centre
06364 NICE Cedex 4

Les observations seront annexées aux registres d'enquête par le commissaire enquêteur. Elles devront toutefois lui parvenir avant la date de la clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête numérique pourra être consulté, en ligne, par le public pendant toute la durée de l'enquête publique sur un site dédié à l'adresse suivante : : <http://www.nicecotedazur.org/la->

[metropole/publications-et-march%C3%A9s/avis-de-concertations-et-enqu%C3%AAtes-publiques](http://www.nicecotedazur.org/la-metropole/publications-et-march%C3%A9s/avis-de-concertations-et-enqu%C3%AAtes-publiques) .

Le dossier pourra être consulté 7 jours sur 7 et 24h/24, depuis le premier jour de l'enquête à 8 h, jusqu'au dernier jour de l'enquête à 17h.

Le public pourra également consigner ses observations, en ligne sur le registre dématérialisé accessible également à l'adresse ci-dessus, c'est-à-dire : : <http://www.nicecotedazur.org/la-metropole/publications-et-march%C3%A9s/avis-de-concertations-et-enqu%C3%AAtes-publiques> .

Pour être recevables, les observations devront toutefois être consignées, soit sur les registres papier, soit par lettre, ou en ligne sur le registre dématérialisé, avant la clôture de l'enquête fixée au vendredi 30 juillet 2021 à 16h00.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions lors des permanences en mairie de Levens, à l'adresse indiquée à l'article 3, aux dates et horaires suivants :

- le Lundi 28 Juin de 9h à 12h
- le Vendredi 9 Juillet de 8h30 à 12h
- le Jeudi 22 Juillet de 8h30 à 12h
- Vendredi 30 Juillet de 13h30 à 16h

A l'issue de l'enquête publique, le rapport, les conclusions et avis de la commission d'enquête déposés à la Métropole Nice Côte d'Azur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la date de la clôture de l'enquête, ainsi que sur le site internet dédié à l'enquête, soit : <http://www.nicecotedazur.org/la-metropole/publications-et-march%C3%A9s/avis-de-concertations-et-enqu%C3%AAtes-publiques> .

Les informations relatives au projet mis à l'enquête pourront être sollicitées auprès de la Métropole Nice Côte d'Azur, Subdivision Centre, 26 avenue du Train des Pignes, Quartier de la Manda, 06670 Colomars (Madame Carine CANCELLIERI, téléphone : 04 89 98 17 43).

Le conseil métropolitain de la Métropole NICE COTE D'AZUR est l'autorité compétente pour se prononcer, à l'issue de l'enquête, sur l'intérêt général de l'opération, conformément aux dispositions de l'article L 126-1 du code de l'environnement.